

ETUDE ET SYNTHÈSE DE DOSSIER

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 1

Doit-on noter les ministres ?

Claire Checcaglini - 4 janvier 2008

« L'actu et vous » consacrée ce soir aux notes des ministres. Dans les semaines à venir, les membres du gouvernement recevront un bulletin de notes trimestriel. Il leur sera remis par François Fillon. Les ministres seront évalués sur une trentaine de critères, définis par un cabinet de consultants. Une démarche inédite en France. Alors doit-on noter les ministres ?

Les internautes s'interrogent sur la pertinence d'une telle mesure. Les réponses varient en fait selon l'idée que l'on se fait de l'Etat. Et si la France n'était-elle qu'une vaste entreprise et ses ministres des cadres dirigeants ? Entre dénonciation d'une nouvelle opération de com et approbation d'une notation dont beaucoup d'internautes sont l'objet dans leur entreprise. Certains se demandent si finalement cette évaluation ne les rapprocherait pas de leurs gouvernants. Le Trinquet par exemple ne comprend pas *"pourquoi les fonctionnaires de base devraient être notés et pourquoi les ministres pourraient s'y soustraire"*. Plus critique Boris. Extrait de son message : *"Il va quand même bien falloir qu'à un moment ou un autre, nos ministres découvrent les joies du libéralisme qu'ils prônent au quotidien. Reste à savoir maintenant, poursuit Boris, si le Président osera aller jusqu'au bout, c'est à dire révoquer sans pension les mauvais élèves."* Fin de citation. Mais tirer ainsi les conclusions d'une telle notation, c'est donc lui accorder beaucoup importance si ce n'est l'instrumentaliser.

Et pour beaucoup, cette idée de bulletin trimestriel, c'est rien, de moins qu'une nouvelle occasion de parler du gouvernement sans aborder le fond des réformes. *"Une fois de plus on est dans du grand n'importe quoi, dans la gesticulation, la politique spectacle, la star-ac gouvernementale !"* s'indigne par exemple Znoopy. Mais "au delà d'une nouvelle opération de communication, particulièrement démagogique, cette initiative montre le peu d'estime que Sarkozy porte aux Français et à leurs représentants", estime cette fois Dominique. Et Christophe de craindre que désormais je cite *"le peuple s'intéresse plus aux notes des ministres qu'aux réelle mesures prises."* Autre effet pervers dénoncé par les internautes, que les ministres aussi s'intéressent plus à leurs notes qu'à leur politique. Et si le temps de la politique justement n'était pas raccord avec celui de la notation, Irénée s'inquiète : *" nous allons avoir des ministres qui vont gérer les choses au jour le jour toujours sur l'instant, mais jamais dans une possibilité de perspective. Cette idée de notation est vraiment pitoyable."* Fin de citation

Zéro pointé pour un site de notation des professeurs

LEMONDE.FR | 14.02.08 | 09h45 • Mis à jour le 19.02.08 | 16h58

Note2be.com, le site de notation des professeurs, aura réussi en très peu de temps à faire l'unanimité contre lui : après sa mise en ligne le 29 janvier, et quelques ratés au démarrage, des enseignants et plusieurs organisations syndicales se sont mobilisés pour sa fermeture.

Le principe de note2be.com n'est pas sans rappeler l'une des propositions du rapport Attali qui souligne que *"l'évaluation des professeurs ne peut pas reposer uniquement sur les notes qu'obtiennent leurs meilleurs élèves ni sur l'examen d'inspecteurs (...). Elle doit aussi reposer sur une évaluation de leur pédagogie par leurs élèves"*.

" PRENDS LE POUVOIR, NOTE TES PROFS ! "

Le site reprend cette idée et la développe à la sauce du Web 2.0 participatif. Il permet à tout élève français de noter ses professeurs sur des critères comme la patience, la capacité d'écoute ou la pédagogie. Moins d'une semaine après sa mise en ligne, il revendiquait déjà plus de cinquante mille visiteurs.

Selon Anne-François de Lastic et Stéphane Cola, les concepteurs, *"les critères de notation sont strictement liés à la pédagogie"*, sans *"aucun jugement de valeur sur les professeurs"*. Il n'était *" pas question d'opposer professeurs et élèves, mais de donner la parole à tous afin d'améliorer le système éducatif français."*

Avec note2be.com, l'élève ne subit plus, il s'exprime. La relation professeur élève peut ainsi s'établir sur une base plus égalitaire". Mais, dès la page d'accueil du site, ces vœux pieux partaient en fumée avec un slogan sans ambiguïté : *"Prends le pouvoir, note tes profs !"*

" UN EXERCICE RÉDUCTEUR ET DANGEREUX "

Les réactions ne se sont pas fait attendre : des enseignants ont lancé un blog contrenote2be et une pétition en ligne, déjà signée par plus de douze cents personnes, pour alerter sur les dérives d'un tel système. Le SNES-FSU, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le Snalc-CSEN sont montés au créneau dès le 6 février, interpellant le ministre de l'éducation, Xavier Darcos, afin de lui demander notamment *"de préciser quelle protection il compte apporter aux agents publics susceptibles d'être ainsi mis en cause"*. Pour le SGEN-CFDT, ce système de notation est *"un exercice réducteur et dangereux pour l'image personnelle [des enseignants et] illustre bien les ravages de l'idéologie de la notation [existant] depuis de trop nombreuses années dans le système éducatif (...)". Il comporte un risque grave de dérives vers la dénonciation publique, le dénigrement gratuit et le lynchage public"*. Le syndicat de lycéens UNL, bien que partisan de la prise en compte du *"ressenti"* des élèves a également critiqué le site dans un communiqué : *"Il semble important de rappeler que, personne hormis les inspecteurs formés à cet effet dans l'Education Nationale, n'a la compétence notamment en matière pédagogique pour évaluer objectivement les professeurs"*.

La CNIL (Commission nationale informatique et libertés) a annoncé lundi qu'elle instruisait deux plaintes à l'encontre du site, l'une déposée par le Snalc-CSEN et l'autre par un enseignant. Stéphane Cola, l'un de ses fondateurs, et par ailleurs candidat dans le 8^e arrondissement de Paris sur la liste de Pierre Lellouche (UMP) n'était pas inquiet, estimant avoir *"fait les choses dans les règles et le respect de la légalité"*. *"Nous attendons sereinement ce que la CNIL va dire - c'est son métier de vérifier la régularité des fichiers - et nous y répondrons si besoin est. Je n'ai aucune inquiétude"*, a-t-il précisé.

Le ministre est enfin sorti de sa réserve mercredi 13 février en début de soirée, avec un communiqué où il *"condamne avec fermeté l'ouverture de tels sites et tient à rappeler que l'évaluation des professeurs et leur notation sont du ressort exclusif de l'éducation nationale et, plus précisément, des fonctionnaires habilités pour ce faire : les inspecteurs et les chefs d'établissement"*. Dernière démarche en date, le syndicat SNES-FSU qui a décidé jeudi 14 février d'*"assigner en référé"* les responsables du site note2be.com afin d'obtenir sa *"suspension"*.

Olivier Dumons

Les patrons nous évaluent... évaluons les patrons !

Evaluations : piège à cons

Depuis plusieurs années, vu la pénurie des possibilités d'emplois, les exigences des patrons deviennent de plus en plus lourdes.

Ils n'ont qu'à choisir ce qui leur convient le mieux, parmi une " réserve importante de main d'œuvre ".

Tout semble mis en place pour rendre ce choix plus " confortable " pour les patrons. Nous devons subir une série d'évaluations par l'ANPE, ses sous-traitants du secteur privé ou les agences d'intérim, bien qu'une évaluation de nos capacités soit prévue dans le Code du Travail (période d'essai). Mais il est vrai que pendant cette période un salaire doit être versé !

Ces évaluations peuvent prendre des formes diverses . il y a le suivi mensuel (voir hebdomadaire) à l'ANPE, il y a les " *stages d'évaluation* " dans les boîtes privées. Il y a les EMT (Évaluation en Milieu de Travail), les EMTPE (Evaluation en Milieu de Travail Préalable à l'embauche), les stages non rémunérés, etc....

Ces sortes d'examens ne concernent pas seulement nos compétences professionnelles, mais aussi notre comportement à l'intérieur de l'entreprise, la façon dont nous gérons les relations avec la hiérarchie à l'intérieur de la boîte, voire la façon dont nous nous habillons ou comment nous nous coiffons.

Au delà des doutes raisonnables qu'on peut exprimer sur la pertinence de ces évaluations (mesurent-elles vraiment notre efficacité dans le travail ?), il est évident que les dés sont pipés.

La relation employeur-employé n'a jamais été et ne sera jamais une relation d'égal à égal.

Il est aussi clair, qu'avec les évaluations patronales, on est évidemment dans une inégalité d'informations. Si le patron sait tout de nous (ou presque), que savons nous de lui ? Pas grand chose... Notre patron n'a pas été évalué, ni sur ses compétences de gestionnaire, ni sur son relationnel, ni sur sa capacité à faire vivre un groupe d'êtres humains travaillant ensemble d'une façon satisfaisante. Nous proposons donc de remédier à cette lacune et AC ! CUM vous propose d'évaluer les entreprises pour lesquelles vous avez déjà travaillé.

Cela nous permettra d'avoir un tableau de la " *qualité* " des employeurs dans notre " *bassin d'emplois* " (comme l'ANPE aime tellement appeler notre ville et ses alentours).

THEME : Nouvelle tendance, noter... pour ou contre ?

Document 1

Claire Checcaglini, « Doit-on noter les ministres ? », *www.france-info.com*, 4 janvier 2008.

Document 2

Olivier Dumons, « Zéro pointé pour un site de notation des professeurs », *Le Monde.fr*, 19 février 2008.

Document 3

Serge Tisseron, « Les patrons nous évaluent... évaluons les patrons ! », *Réseau AC Montluçon, Agir contre le chômage et la précarité*, mardi 23 octobre 2007.

QUESTIONS D'ANALYSE

QUESTION 1

Dans le document 1, pour quelles raisons, la notation des ministres peut-elle être qualifiée de « particulièrement démagogique » ? Expliquez.

En quoi, peut-on associer cette notation et ses conséquences au « libéralisme » ?

QUESTION 2

Quels risques sont énoncés dans le document 2 concernant la notation des enseignants par leurs élèves ?

QUESTION 3

Pourquoi les dés sont-ils « pipés » d'après le Réseau AC, à l'origine de ce texte (document 3) ?

QUESTION DE SYNTHÈSE (réflexion personnelle)

Noter son patron, son ministre, son professeur... est-ce pour vous un outil utile et bénéfique pour faire avancer notre société ?

Vous développerez votre point de vue en l'illustrant d'exemples significatifs.